



Bulletin d'inscription 5^e édition des rencontres artistiques

Boissise-la-Bertrand et Boissettes organisent une **exposition à la salle « la Recellerie » de Boissise-la-Bertrand** ouverte aux peintres, sculpteurs, photographes et dessinateurs professionnels et amateurs des deux communes.

Les 17, 18 et 19 mai 2025
(17, 18 mai ouverture au public, 19 mai ouverture aux scolaires)

Vous souhaitez exposer ?

Inscrivez-vous en retournant, ce bulletin d'inscription dûment rempli **avant le 22 mars 2025** en mairie de votre lieu de résidence. Joindre une autorisation parentale pour les mineurs.

THEME : « LE REVE »

L'inscription sera définitive après signature du règlement intérieur.
Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de la mairie de votre commune :

- . **Boissise-la-Bertrand** : Anne-Sophie ALARD au 01.64.38.20.21
ou anne-sophie.alard@mairie-boissiselabertrand.fr
- . **Boissettes** : pascale.bacquet@boissettes.fr

Nom	
Prénom	
Adresse	
Commune	
Mail	
N° téléphone	
Domaine artistique	

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de l'exposition.

L'exposant ou le représentant de l'artiste mineur,
Date et signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'**Inscription à la manifestation**. Les destinataires des données sont les services de la mairie. Les informations sont conservées pour la durée d'inscription à la manifestation et conformément aux obligations légales. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données (Règlement Européen n° 2016-679 ; Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et à la limitation du traitement des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Boissise-La-Bertrand – 2 rue F.Rolin 77350 Boissise-La-Bertrand
Tel : 01.64.38.20.21. Pour toute information relative à vos données personnelles, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL: <https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/844>).